Image not found or type unknown

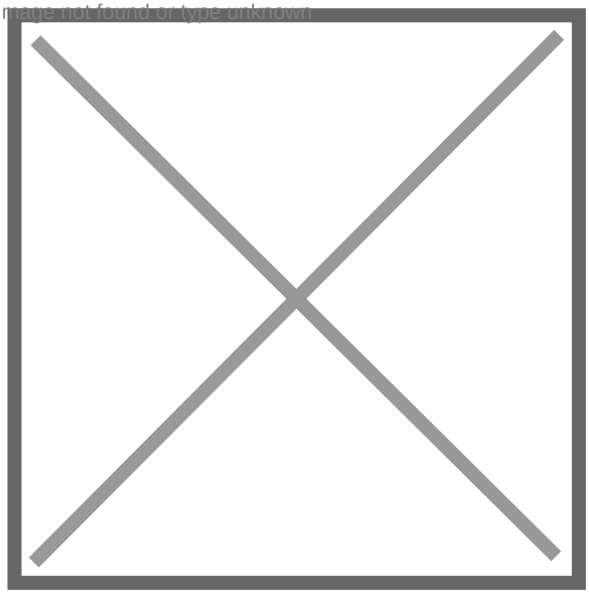

Droit d'habiter une nue-propriété

Par **agus31**, le **18/03/2009** à **14:00**

Exposé : Nous étions 3 frères, l'un est décédé laissant 2 enfants. Notre mère est usufruitière de deux logements. Elle souhaite me voir habiter dans un des deux dans le but de rénover entièrement le logement que j'occuperai et d'entretenir celui qu'elle occupe.
Les enfants de mon frère ne sont pas d'accord pour que j'habite ce logement.
Ont-ils le droits de me l'interdire ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés